

APPRENTISSAGE

FORMATION CONTINUE



CENTRE DE
FORMATION
CHATEAUFARINE

BTSA AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Arrêté de création du 13 février 2023 (Parution au JO 19 février 2023)

QUELS MÉTIERS ?

- ◆ Architecte paysagiste ou dessinateur concepteur.
- ◆ Conducteur de travaux.
- ◆ Technicien en bureau d'études.
- ◆ Chef d'équipe.
- ◆ Responsable espaces verts.

FICHE RNCP 38349

NIVEAU 5

Délivré par le Ministère de
l'Agriculture et de la
Souveraineté Alimentaire

POURSUITE D'ÉTUDES

- ◆ Certificats de spécialisation : maçonnerie, élagage, piscines naturelles, jardinier de golf, entretien des espaces sportifs ...
- ◆ Licences professionnelles : Aménagement du Territoire et Urbanisme, conduite de chantiers en aménagements paysagers, coordonnateur de projet en aménagements paysagers, architecture paysagères, éco paysage végétal urbains.

ORIENTATION DU BTSA

Le centre de formation de Chateaufarine a choisi d'orienter ce BTSA dans la lutte contre le changement climatique en permettant aux futurs professionnels sortant de participer, dans le cadre de leur métier, à :

- ◆ Restaurer la biodiversité et les milieux naturels.
- ◆ Réduire l'usage des pesticides grâce à la prise en compte :
 - ◇ de pratiques respectueuses de l'environnement : économie de l'eau, utilisation des espèces végétales les plus adaptées à chaque milieu.
 - ◇ de la santé des plantes et des moyens de luttés naturelles contre leurs maladies et leurs prédateurs.



LES + DE LA FORMATION

- ◆ Projets en situation réelle
- ◆ Travaux pratiques
- ◆ Atelier mécanique complet : mini pelle, manitou, tracteur-tondeuse...

PUBLIC CONCERNÉ & CONDITIONS D'ADMISSION

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
16 à 29 ans révolus*, titulaires d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel. <i>*Limite d'âge non applicable dans certains cas (art. L6222-2 du Code du travail)</i>	Les candidats doivent être : ◆ titulaires d'un diplôme d'état d'enseignement général, technologique ou professionnel de niveau 4 (type BAC). ◆ ET engagés dans la vie professionnelle ou demandeurs d'emploi et justifiant d'au moins deux années d'activité professionnelle à temps plein ou équivalent.
Admission : PARCOURSUP	Admission sur dossier et entretien individuel de positionnement.

CACES A & F

CERTIPHYTO

SSTA

RÉSULTATS



Flashez moi

ORGANISATION de la FORMATION

APPRENTISSAGE 2 ANS	FORMATION CONTINUE
Durée : 2 ans en présentiel 22 mois dont 40 semaines en entreprise par périodes de 2 ou 3 semaines.	Durée : 1 an en présentiel 10 mois dont 7 semaines en entreprise par période de 1 ou 2 semaines.
Rémunération assurée par l'employeur, comprise entre 27% et 100% du SMIC selon l'âge et l'année de formation de l'apprenant.	Rémunération par les organismes concernés en fonction de la réglementation et des dispositifs en vigueur.



OBJECTIFS

- ◆ Connaître les végétaux et leurs relations avec le milieu afin de les intégrer dans un contexte d'aménagement paysager en assurant leur pérennité et leur gestion différenciée.
- ◆ Organiser des travaux d'entretien et de création d'aménagements paysagers.
- ◆ Participer à l'élaboration d'un projet depuis son étude jusqu'à sa mise en œuvre.
- ◆ Accompagner une équipe lors de la réalisation des chantiers.
- ◆ Calculer et suivre les coûts d'un chantier.

Cette formation répond aux nouvelles exigences du secteur en matière de sécurité sur les chantiers, de réalisation de travaux de qualité, de gestion durable des espaces verts et urbains.

CONTENU DE FORMATION

Modules d'enseignement général :

- ◆ Accompagnement au projet personnel et professionnel (APPP).
- ◆ Organisation économique, sociale et juridique.
- ◆ Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation.
- ◆ Langue vivante.
- ◆ EPS.
- ◆ Technologies de l'Informatique et du Multimédia.

Modules d'enseignement professionnel/technique :

- ◆ Participation à l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager.
- ◆ Gestion technico-économique de chantiers.
- ◆ Connaissances scientifiques, techniques, économiques, réglementaires, sociales et culturelles liées au secteur professionnel.
- ◆ Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager.
- ◆ Module d'Initiative Local (MIL).
- ◆ Module d'accompagnement du projet personnel et professionnel



L'apprentissage dans une entreprise du secteur permet d'acquérir un bon niveau de pratiques professionnelles. Cette expérience peut faciliter l'insertion dans la filière.

POSSIBILITÉ DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT SUR DEMANDE

ÉVALUATION - VALIDATION

Diplôme obtenu à 100% en Contrôle Continu en cours de Formation (CCF) et sous contrôle d'un jury.

100% contrôle continu

TARIF

APPRENTISSAGE : FINANCEMENT PAR LES OPCO.

FORMATION CONTINUE SUR DEMANDE.

CFAA du Doubs
CFPPA de Chateaufarine
10 rue François Villon
25000 Besançon
Tél : 03 81 41 96 40
cfa.doubs@educagri.fr
cfppa.chateaufarine@educagri.fr
chateaufarine.educagri.fr

Site internet



Responsables de formation :

Jean-Baptiste Perrot et Olivier Juif
jean-baptiste.perrot@educagri.fr
olivier.juif@educagri.fr

Pour les personnes en situation de handicap, contacter :
refhandi.chateaufarine@educagri.fr



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

